

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 051-215103656-20230502-2023_29-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 Mai 2023

L'an 2023, le 2 Mai à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 24 Avril 2023, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 9 Absents : 1 Excusé : 0

Nom des membres présents : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – X.HUSSON –
MA.HUMBERT – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

23-29

Mise à jour du règlement intérieur et de la tarification des locations de la salle

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que pour être en accord avec la réglementation, il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur de la salle des fêtes ainsi que la tarification des locations.

Madame le Maire expose donc le nouveau règlement intérieur (annexé à la présente délibération) ainsi que la nouvelle tarification applicable à compter du 2 Mai 2023:

- Forfait week-end Habitants de Mutigny 250 euros
- Participation aux frais de chauffage (Novembre-Mars) : 30 euros

- Forfait week-end Habitants extérieurs : 385 euros
- Participation aux frais de chauffage (Novembre-Mars) : 30 euros

- Vin d'honneur (1/2 journée maximum) : 120 euros
- Participation aux frais de chauffage (Novembre-Mars) : 10 euros

- Forfait 2h en semaine (uniquement du mardi au jeudi)
Entreprises et personnes domiciliées à Mutigny : 10€

- Forfait 2h en semaine (uniquement du mardi au jeudi)
Entreprises et personnes extérieures à Mutigny : 60€

- Forfait nettoyage des lieux : 100€ à la demande du preneur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes
- Approuve la nouvelle tarification applicable à compter du 2 Mai 2023

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fait le 2 Mai 2023
Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 5 Mai 2023

Affiché en Mairie le 5 Mai 2023

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le



ID : 051-215103656-20230502-2023_29-DE